



Projet éolien de Saisy - Aubigny

Comité de pilotage

Réunion n°1 : « Lancement des études »

Date : 04 avril 2019

Lieu : Mairie d'Aubigny-la-Ronce

Dans le cadre du projet éolien situé sur les territoires de Saisy, Aubigny-la-Ronce et Nolay, porté par la société Eléments, le 1^{er} Comité de Pilotage a eu lieu jeudi 04 avril 2019 à 14h30, en mairie d'Aubigny-la-Ronce. Etaient présents :

Commune d'Aubigny-la-Ronce	Pierre-Emmanuel DESFAITS
	Jean-Jacques GAGNEPAIN
Commune de Nolay	Jérôme FLACHE
	Jean-Guy MONNOT
ONF	Yves GADREY
	Thierry HARDY
Commune de Saisy	Denis LUNEAU
Société Eléments	Maxime DELACOURT
	Adrien WARD-CHERRIER

Ce compte rendu a vocation à retranscrire de façon transparente les sujets et discussions évoqués lors du comité de pilotage. Il sera mis en ligne sur le site du projet éolien (www.projeteoliendesaisyaubigny.fr) après validation du contenu par les personnes présentes à la réunion.

1) Le comité de pilotage : qu'est-ce que c'est ?

Les objectifs du Comité de Pilotage sont de pouvoir :

- ✓ Réunir les différents acteurs liés au projet éolien
- ✓ Avancer ensemble dans le projet, sur une base commune
- ✓ Partager les informations du projet au fur et à mesure de sa réalisation

Le comité de pilotage doit permettre aux élus d'avoir une connaissance de l'avancement du projet et d'y participer afin qu'Eléments puisse réaliser les actions les plus pertinentes pour la mise en œuvre du projet. Par exemple, les modalités de concertation seront décidées ensemble avec les élus de chaque commune concernée. Il est rappelé que la société Eléments reste le décisionnaire final sur les orientations du projet, mais qu'elle prendra en compte l'avis du comité de pilotage.

2) Calendrier du projet

Le calendrier des différentes phases du projet sont présentées. Il est à noter que ce calendrier dépend de la faisabilité du projet (si, en cours d'étude, une contrainte non compatible à l'éolien est détectée, le développement du projet pourrait s'arrêter) :

- L'étude de vent est en cours depuis mars grâce à l'installation d'un mât de mesure de vent dans le Bois de la Forêt sur Saisy ;
- L'étude du milieu naturel est en cours jusqu'à la fin de l'année 2019 ;
- Toutes les autres études techniques coïncideront pour finir vers janvier 2020, pour un dépôt de dossier d'Autorisation Environnementale en mars/avril 2020, si l'étude de faisabilité confirme la possibilité d'implanter un parc éolien.
- Les mesures acoustiques étaient initialement prévues pour mars 2019. Cependant, la météo n'ayant pas été favorable pour l'étude, avec un vent non représentatif de la zone et une arrivée précoce des feuilles, elle sera reportée au mois d'octobre/novembre. Ceci n'aura pas d'incidence sur le calendrier global du projet, et permettra d'être dans la situation la plus contraignante pour les études, sans le bruit des feuilles dans les arbres. Pour rappel, l'étude consiste à mesurer le bruit existant sur le site avant les éoliennes (dans une situation où le bruit existant est le plus faible possible), afin d'obtenir une carte sonore et modéliser l'impact potentiel des éoliennes sur l'environnement proche. Une fois les modélisations faites, un plan de bridage est mis en place afin de mettre en conformité le projet vis-à-vis de la loi sur le bruit et le voisinage.
- Le 2ème comité de pilotage est fixé pour le mois de juillet 2019. Il permettra de présenter les premiers retours de l'étude environnementale, de faire un retour sur la visite de parc éolien (prévue en juin) et d'évoquer les points de vue pour les photomontages à réaliser dans le cadre de l'étude paysagère.
- Le 3ème comité de pilotage est fixé pour le mois d'octobre 2019. Il permettra de préparer la dernière phase de développement du projet et notamment les mesures compensatoires et d'accompagnement.
- Il est prévu d'envoyer un journal du projet en version imprimée aux habitants situés proches du projet entre septembre et novembre 2019. Commentaire des élus: *'Le journal pourra être relayé sur les sites web des communes'*.
- Le 4ème et dernier comité de pilotage est fixée pour début janvier, une fois le retour de l'ensemble des bureaux d'études, et avant le choix de l'implantation finale.

Question posée : *'Est-ce réaliste de planifier un dépôt au premier trimestre 2020 ?'*

Réponse d'Eléments : *'Oui, il s'agit ici d'un planning réalisable, hors contraintes exceptionnelles. Les comités de pilotage permettront de faire le point de façon régulière sur les avancées et d'adapter le planning si besoin.'*

Question posée : *'Il y a une opposition au projet éolien qui se monte à Ressille'*

Réponse d'Eléments : *'En effet, et nous souhaitons rencontrer les personnes opposées. Les élus d'Epinac sont informés de la situation et doivent en discuter entre eux. Nous attendons leur retour afin de savoir la forme que prendra la concertation avec les habitants d'Epinac.'*

3) Un point sur le projet : état d'avancement sur chaque commune

Quatre communes sont concernées directement par la zone d'étude du projet. Eléments a rencontré les élus des 4 communes pour leur présenter sa méthodologie de travail et la société.

La commune de Saisy a délibéré en faveur de l'étude du projet le 08 juin 2018, suivi d'une permanence en mairie le 22 février 2019. La commune d'Aubigny-la-Ronce a également délibéré favorablement au projet le 12 février suite à un référendum d'initiative locale. Le sujet est en cours de discussion dans les communes de Nolay, où une rencontre avec les habitants de Saigy a déjà eu lieu le 13 février 2019, et d'Epinac.

Eléments rappelle que les communes qui ne délibèrent pas en faveur du projet seront de toutes façons associées à la concertation autour du projet si elles le souhaitent, afin d'apporter une cohérence territoriale au projet.

4) Un point sur le projet : concertation

Eléments souhaite mettre en place un dialogue avec les habitants et élus des communes concernées par le projet à travers différents outils :

- Un site web dédié au projet est en ligne : www.projeteoliendesaisyaubigny.fr. Il permet notamment à toute personne de contacter directement l'équipe d'Eléments en charge du projet, via l'onglet '[Participez](#)'. Les questions et les réponses seront ensuite ajoutées à la section '[Vos remarques](#)' afin que tout le monde puisse y avoir accès.
- La visite du parc éolien du Lomont est prévue un samedi en juin 2019 (date encore à définir). Il permettra à tous de visiter un parc éolien en forêt et d'aller à la rencontre des habitants et des élus de ce territoire. Des recueils seront mis en mairie pour prendre note des personnes intéressées par la visite.
- Un flyer sera distribué dans les communes qui le souhaitent avec l'adresse du site internet et l'information concernant le carnet en Mairie.
- Les comptes rendus des comités de pilotage seront mis en ligne sur le site web du projet. Ainsi, chacun pourra poser des questions (via le site web ou en discutant avec les élus du comité de pilotage) qui pourront être traitées lors du comité suivant.

5) Un point sur le projet : volet technique

Les bureaux d'étude spécialisés sont présentés :

- Le bureau d'étude ORFEA réalisera l'étude acoustique ;
- Le bureau d'étude EXEN pour l'étude environnementale ;
- Météolien pour l'étude de vitesse de vent et de production d'électricité ;
- Autan environnement pour le mât de mesure de vent ;
- Corieaulys pour l'étude paysagère et l'assemblage du dossier.

Les résultats des sorties de terrain hivernales du bureau d'études ne démontrent pas une incompatibilité avec un projet éolien. Ceci étant, la phase hivernale est généralement moins riche que le reste des saisons. Nous devons donc attendre les phase printemps/été/automne avant de pouvoir conclure sur la faisabilité du site à ce sujet.

6) Divers

En fin de réunion, des sujets divers ont été traités :

- L'étude d'accès au site sera réalisée pendant l'été. Cette étude permettra de savoir quel gabarit d'éoliennes pourront être transportées jusqu'à la zone d'étude. Une

deuxième étude permettra par la suite d'affiner l'accès au sein de la zone d'étude. L'ONF souhaite être concerté pour ces études.

- L'ONF souhaite également être associé à la planification des mesures compensatoires au titre du défrichement, qui interviendra vers novembre/décembre 2019.
- Des informations confirmant la formule d'indexation des loyers inscrite en annexe de la promesse de bail seront à envoyer à la commune de Nolay qui demande une vérification de ce point. Une formulation à l'article 6 est également à revoir, afin d'éviter toute ambiguïté. La rémunération peut être indexée, si une commune le souhaite, au tarif de rachat de l'électricité qui sera obtenu par Eléments ; le coefficient reste encore à déterminer dans ce cas.
- Des exemples de mesures d'accompagnement seront envoyés aux élus d'ici le prochain comité de pilotage afin de commencer une réflexion à ce sujet. Ces mesures seront introduites dans le dossier de demande d'autorisation environnementale, en cas de faisabilité du projet.

Actions à venir à la suite de ce 1^{er} Comité de Pilotage :

- Envoi du présent compte rendu aux participants afin de valider son contenu avant mise en ligne sur le site internet du projet.
- Envoi ou dépôt en Mairie du livret d'inscription pour la visite de parc éolien.
- Envoi de flyers d'information aux Mairies qui le souhaitent avec l'adresse du site internet et les informations pour s'inscrire à la visite de parc éolien.
- Envoi des informations concernant la formule d'indexation des loyers inscrite en annexe de la promesse de bail.
- Envoi d'une note récapitulative des mesures d'accompagnements réalisables autour d'un projet éolien.